

## Eurofins-Cerep annonce la mise en œuvre d'un regroupement d'actions

**Celle l'Evescault, France, le 13 juin 2017 - communiqué 2017/03**

Le Conseil d'administration d'Eurofins-Cerep (la « Société ») met en œuvre le regroupement d'actions dont le principe avait été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2017.

Les opérations de regroupement débuteront le 26 juin 2017 selon les termes de l'avis de regroupement des actions publié le 9 juin 2017 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

[http://www.cerep.fr/cerep/utilisateurs/pages/Investor/InfoReglementees/2017/Avis Balo du 9 juin 2017 \(Bulletin n°69\).pdf](http://www.cerep.fr/cerep/utilisateurs/pages/Investor/InfoReglementees/2017/Avis Balo du 9 juin 2017 (Bulletin n°69).pdf)

### MODALITES DU REGROUPEMENT :

**Nombre d'actions soumises au regroupement :** 252.200 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune

**Nombre d'actions à provenir du regroupement :** 5.044 actions de 15 euros de valeur nominale chacune

**Date de début de la période d'échange des actions anciennes :** 26 juin 2017

**Base de regroupement :** échange de 50 actions anciennes de 0,30 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 15 euros de valeur nominale.

**Procédure de regroupement :** Pour toutes les actions anciennes, le regroupement sera réalisé en procédure d'office, l'échange se faisant automatiquement, pour chaque lot de 50 actions anciennes soumises au regroupement.

**Modifications des statuts :** après avoir arrêté le nombre exact des actions de 15 euros de valeur nominale résultant du regroupement, le Conseil d'administration a décidé les modifications statutaires suivantes, qui entreront en vigueur à la date à laquelle débiteront les opérations de regroupement, soit le 26 juin 2017:

L'article 6 des statuts de la Société sera rédigé de la manière suivante :

« Article 6 Capital social

Le capital social est fixé à soixante quinze mille six cent soixante euros (75.660€).

Il est divisé en 5.044 actions de quinze (15) euros de valeur nominale chacune. »

**Période d'échange des actions anciennes :** Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes soumises au regroupement correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles à provenir du regroupement, et qui se retrouveraient donc avec des actions anciennes formant rompus, devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente de ces actions.

Ils disposeront pour ce faire d'un délai de trente jours à compter de la date de début des opérations de regroupement soit jusqu'au 26 juillet 2017.

A défaut d'avoir pu être directement satisfaites sur le marché, les demandes d'acquisition ou de cessions d'actions anciennes formant rompus, pourront être présentées à l'attention d'Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL, qui y répondra au prix unitaire de 100 euros par action obligatoirement nominative, à l'adresse suivante avec copie à la société : Eurofins-Cerep – Le Bois L'Evêque – 86600 Celle L'Evescault ou par mail [regroupementactionsalecr@eurofins.com](mailto:regroupementactionsalecr@eurofins.com)

A l'issue de la période d'échange, soit à compter du 27 juillet 2017, les actions anciennes non regroupées selon la procédure d'office seront radiées de la cote, perdront leur droit de vote ainsi que leur droit à dividende, tandis que les actions nouvelles qui n'auront pas été attribuées à cette date, seront mises en vente. Le produit net de cette vente reviendra aux titulaires d'actions anciennes formant rompus ainsi que, le cas échéant, à leurs ayants droits.

**ALECR**  
LISTED  
NYSE  
ALTERNEXT

Code ISIN FR00012413771  
Alternext Paris

Eurofins-Cerep  
Le Bois l'Evêque  
86600 Celle l'Evescault France  
tél : +33 (0)5 49 89 30 00  
fincom@cerep.fr  
[www.cerep.com](http://www.cerep.com)

Spécialiste de la pharmacologie in vitro et de l'ADME-toxicologie, Eurofins-Cerep [Nyse Alternext – ALECR] offre des services qui permettent de réduire les coûts de la recherche des médicaments en identifiant précocement les médicaments les plus prometteurs tout en éliminant les composés susceptibles d'échouer en développement. Les technologies de Eurofins-Cerep sont à ce jour utilisées par près de 600 sociétés pharmaceutiques ou biotechnologiques dans le monde entier, incluant la plupart des leaders de l'industrie pharmaceutique.

### ■ Contact

Damien Séroux, Président-directeur général

Christine Jean, Coordinatrice juridique

Tel. +33 (0)5 49 89 30 00

[fincom@cerep.fr](mailto:fincom@cerep.fr)